

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 21 JUIN 2016 A 18H30

N° 07/2016: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Date de convocation : 14/06/2016
Nombre de délégués présents : 19
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Votants : 19

L'An Deux Mille Seize, le vingt et un juin, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Gérard PUECH, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Henri VIAULES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Jean-Pierre SOULA,

Suppléants votants : Messieurs Jean-Louis FABRE, Bernard TROUILLET, Thierry DUFOUR, Dominique SANCHEZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Chantal CAPELLE, Najat DELPEYRAT, Anne-Marie LUGAN, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Jean-Pierre LEFLOCH, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Robert ROUMEGOUX, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvian CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Jean-Michel BOUAT, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Claude JULIEN, Bruno LAILHEUGUE, Thierry MALLE, Pierre-Marie SENES.

N° 07/2016: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Madame Anne Marie Rosé, Rapporteur,

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

La Fédération nationale des SCOT dispose notamment depuis avril 2012 d'un directeur permanent au service de ses adhérents.

Le Syndicat Mixte du SCOT du grand albigeois adhère à cette association depuis sa création.

Le nouveau régime de cotisation qui sera appliqué à partir de 2015 reposera sur une cotisation d'un centime par habitant, avec une cotisation « plancher » de 300 euros (pour les SCOT dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants) et une cotisation « plafond » de 4 000 euros (pour les SCOT dont la population est supérieure à 400 000 habitants). Le nombre d'habitants de chaque établissement public adhérent sera extrait de la base nationale BANATIC du ministère de l'intérieur.

Pour 2016 la base nationale Banatic fixe sur le territoire SCOT une population totale à 100 576 habitants ce qui représenterait une cotisation à 1005.76 €

Le conseil syndical doit également désigner ses représentants pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

LE COMITE,

Vu les statuts de l'association Fédération Nationale des SCOT,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du SCOT d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT,

N° 07/2016: ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

↳ DECIDE D'ADHERER à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2016

↳ DECIDE DE VERSER à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1005.76 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts, et précise que les crédits sont disponibles à l'article 6284 (chapitre 011) au budget 2016.

↳ DECIDE DE DESIGNER Madame Anne-Marie Rosé, Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Grand albigeois, en tant que représentant titulaire du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,

↳ DECIDE DE DESIGNER Monsieur Damien CHAMAYOU, Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT, en tant que représentant suppléant du SCOT du Grand Albigeois à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

↳ DECIDE D'AUTORISER LA PRESIDENTE à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

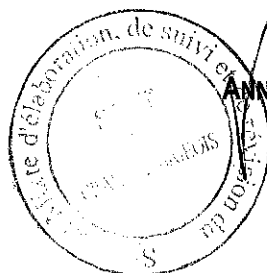
RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés :	19
Pouvoir(s)	0
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Nuls	0
Abstentions	0

Fait et délibéré
Le 21 juin 2016
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

LA PRESIDENTE,



ANNE-MARIE ROSE

REÇU LE
29 JUIN 2016
PREFECTURE DU TARN